



MICHELIN
INFLATABLE SOLUTIONS

ABRI DÔME
SURÉLEVÉ



NOTICE D'UTILISATION



Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit MICHELIN Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)



SOMMAIRE

I. Vérification du contenu de la livraison	4
II. Légende	5
III. Caractéristiques	6
IV. Installation	7
V. Démontage	13
VI. Entretien	15
VII. Conditions de garantie	17



I - VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

Éléments inclus dans un KIT :

- 1x sac de transport (A)
- 1x structure gonflable de 5m avec prépositionné son toit et ses toiles de coté (B)
- 2x portes de fronton (C)
- 1x pompe haut débit (D)
- 1x kit de réparation (E)

Éléments en OPTION :

- 16 Sacs de lestage (F)
- 8 haubans



(A)



(B)



(C)



(D)



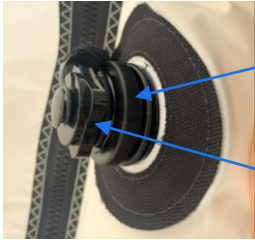
(E)



(F)



II - LÉGENDE



Couronne inférieure, bouchon sans anti-retour pour dégonflage

Couronne supérieure, bouchon avec anti-retour pour gonflage



« Clamp » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)



« Clamp » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)

5



Curseur pour « zip »



III - CARACTÉRISTIQUES

Nos modules gonflables d'abri dôme disposent tous d'un empattement (distance entre les deux pieds d'une même arche) de 5m. La profondeur de ce module est de 5 m.

Module de 5m	
Largeur intérieure	5m
Hauteur sous arche	3,6m
Surface	25m ²
Hauteur maximale	4,2m
Poids	24kg

6



IV - INSTALLATION

Le temps d'installation est d'environ 15 minutes, gonflage compris

1. Sortir l'abri (structure gonflable + couvrant + portes) de son sac de transport



2. Etaler au sol la structure gonflable

Plus la structure est étalée, plus rapide est son gonflage.

7

Pour différencier l'envers de l'endroit, lorsque vous regardez la structure étalée devant vous comme sur la photo. La toile doit être « au-dessus » et la structure dessous.



Structure dépliée couvrant dessous



Structure dépliée couvrant dessus



IV - INSTALLATION

3. Fermer tous les bouchons

Assurez-vous que toutes les valves soient solidement fermées avant le début du gonflage. (4 valves aux pieds, et 9 valves sur les traverses). Il est plus pratique de fermer les valves lorsque la structure est en cours de déballage et le couvrant dessous.



Valve fermée

4. Ouvrir tous les « clamps » (pince sur les tuyaux)

8

Assurez-vous que **tous les « clamps » soient ouverts**.

A l'intérieur de chaque structure se trouvent plusieurs boudins gonflables connectés entre eux par des tubes que l'on peut fermer à l'aide de pinces appelées « clamps ».

L'ensemble forme le système « **OnePump** ».

Ce système vous permet de **gonfler le module en un unique point** (quand les « clamps » sont ouverts), mais aussi de **bloquer la propagation d'une éventuelle perte de pression sur l'un des boudins** (quand les « clamps » sont fermés)



« Clamp » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/dégonflage)



« Clamp » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)





IV - INSTALLATION

5. Gonfler la structure

- ✓ Dévisser la couronne supérieure du bouchon se trouvant sur l'un des pieds de la structure et y connecter la pompe.

Pour un gonflage rapide et optimal, ouvrir tous les « clamps » et fermer tous les bouchons.



Puis



9

- ✓ La structure surélevée nécessite un pré-gonflage des pieds et de la première traverse avant l'élévation. Pour ce faire, il faut fermer les 4 clamps entre les pieds et le toit, pré-gonflé puis ouvrir les clamps pour finir le gonflage.





IV - INSTALLATION

5. Gonfler la structure (Suite)

- ✓ Commencer le gonflage en appuyant sur le mode « main motor » de la pompe (bouton jaune), laisser l'air se propager durant 1 à 2 minutes
- ✓ Puis appuyer sur le mode « boost » de la pompe (bouton rouge) pour continuer le gonflage.
- ✓ Accompagner les pieds lors pour un positionnement optimal lors du gonflage quand les clamps sont ouverts .
- ✓ La structure est gonflée lorsqu'elle est rigide. Vous pouvez alors éteindre la pompe et fermer tous les « clamps ».



IV - INSTALLATION

6. Mettre en place le couvrant et les portes latérales (si pas déjà sur la structure dégonflée)



✓ **Le couvrant** se met en place avec des « zips » (4 zips). Ces « zips » sont placés sur chacune des deux arches et sur les traverses les plus éloignées du centre.



11

✓ **Les panneaux latéraux** se mettent en place avec des « zips » (3 zips). Elle se positionne sur le devant de la structure.

✓ **Les frontons** se mettent en place **APRES** avec des « zips » une fois la structure gonflée à l'aide d'une échelle.





IV - INSTALLATION

7. Lester la structure

MICHELIN Inflatable Solutions propose une solution de lestage officielle : des sacs de lestage à eau de 40kg. Vides, ces derniers ne prennent pas de place.

- ✓ Accrocher un leste aux anneaux présents sur chacun des pieds de la structure.

Un lestage avec d'autres types de lests est acceptable.

Veillez en revanche à disposer de manière uniforme une masse au moins équivalente à la solution officielle proposée par MICHELIN Inflatable Solutions.

Avec des bidons d'eau des sacs de sable ou de sel, lestez la structure à chaque pied. Des anneaux permettent d'attacher les lests autour de la structure.

12





V – DÉMONTAGE

1. Dégonfler

- ✓ Avant de dégonfler, enlever les frontons en les dézipant.
- ✓ Pour faciliter le dégonflage, dégonfler tout d'abord les pieds de la structure en dévissant la couronne inférieure des bouchons.

Notre conseil : Fermer les clamps en haut des pieds, pour ne dégonfler que les pieds.



- ✓ Séparer les modules gonflables s'il y en a, en ouvrant les zips.
- ✓ Ouvrir les « clamps » (pinces sur les tubes) de manière à faire circuler l'air entre les multiples boudins de la structure gonflable.
- ✓ Etaler la structure le plus plat possible avec les arches le plus pla
- ✓ Laisser la structure se vider d'air seule.

13



**Ne tentez surtout pas de dégonfler la structure
avec la pompe de gonflage !**

Vous risqueriez d'abimer la chambre à air en plastique qui est glissée à l'intérieur de chaque boudin.

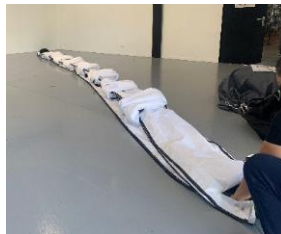




V – DÉMONTAGE

2. Plier

- ✓ Replier les couvrants et la porte.
- ✓ Plier la structure par symétries successives (plier le cadre en deux, puis rabattre les arches sur elles-mêmes, puis « rouler » la structure jusqu'à moitié et faire pareil sur l'autre moitié).
Pour bien faire sortir l'air des boudins, aplatissez-les avec votre corps.



14

- ✓ Glisser enfin la structure pliée dans le sac.



Le couvrant peut être conservé sur la structure gonflable pour le rangement. Seulement le pliage se montre plus délicat, car l'air est plus difficile à faire partir des plis du couvrant.



VI – ENTRETIEN

1- Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité de l'abri, sous peine de l'endommager.



- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre de l'abri.



15

- ✓ Ne pas mettre en contact l'abri avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.





VI – ENTRETIEN

2- Conseils d'entretien

Les couvrants doivent être pliés de manière appropriée afin de conserver leurs propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver l'abri au jet d'eau (éviter le lavage sous pression).

Attendre que l'abri sèche avant de le ranger dans le sac de transport.

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Un kit de réparation est inclus dans votre PACK. En cas de fuite sur une chambre à air, enlever cet élément de la manche textile en prenant garde à ses attaches placées aux extrémités.

16

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien la vessie. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer la vessie dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

Pour s'assurer de la conformité de la réparation, effectuer un premier gonflage en isolant le boudin fraîchement réparé du reste de la structure.





VII – CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie MICHELIN Inflatable Solutions est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

17

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à : commerce@inflatable.michelin.com.

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.





VII – CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

18

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »